



## Commune de Violaines

Réunion du Conseil Municipal du

27 septembre 2018 à 18h30

### COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de Conseillers :

Exercice : 27

Présents : 18 puis 19

Votants : 23 puis 24

Date affichage : 02/10/2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François CASTELL, Maire, en suite de la convocation en date du 21 septembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Monsieur LANTOINE Emmanuel (arrivé à 18h36), Madame COULON Christine (procuration Madame WATTELLIER Marie-Aurélie), Madame LOGEZ Isabelle (procuration Madame HAMELIN Natacha), Monsieur SURET Fabrice (procuration Monsieur LECOMTE Jean-Marie), Madame LECLERCQ-VOISIN Sophie (procuration Madame PRONNIER Chantal), Madame TISON Emmanuelle (procuration Monsieur LUCAS Jean-Pierre), Madame FIDELLE Lucette, Monsieur FACHE Jean-Luc excusés n'ayant pas donné procuration, Madame DELCOURT Véronique

Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### 1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Mylène GORNY est nommée secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2018

Monsieur David SOJKA : « je n'étais pas présent à la séance du 5 juillet mais aux paragraphes 4 et 5 il est évoqué une délibération du 11 avril 2018 ; je me demande si l'année est bonne. Il doit selon moi plutôt s'agir de 2014 ».

Monsieur le Maire : « cela sera corrigé. Y a-t-il d'autres remarques ? »

**Adoption à la Majorité (1 abstention Monsieur SOJKA David)**

#### 3. Commande Publique Effacement des réseaux Centre Bourg – Mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage - subvention FDE

Madame Isabelle VERMUSE : « La commune envisage la réfection de la voirie concernant les rues de la Grand'Place, de l'Eglise, des Chats, des Cèdres, Pierre Lecoeuche et l'allée des écoles. Avant d'entreprendre cette réalisation, il y a lieu de procéder à l'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public en concession EDF.

Le coût total des travaux est estimé à 489 377 € H.T.

La réalisation de ces travaux implique une co - maîtrise d'ouvrage de la FDE 62 et de la commune sur une même portion de voirie communale pour assurer une mise en œuvre unifiée de l'opération par une coordination globale des travaux sur le plan technique et financier.

Afin d'éviter toute complexité inutile liée à cette coexistence de deux maîtrises d'ouvrage différentes, la FDE 62 et la commune doivent conclure une convention de co – maîtrise d'ouvrage, en application de l'article 2.II de la loi MOP, afin de désigner la commune comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'effacement tant du réseau de distribution électrique basse tension que d'éclairage public.

La subvention pour l'enfouissement des réseaux électriques, selon les nouvelles procédures, est basée sur un pourcentage déterminé à partir de l'avant-projet structure qui a été réalisé par ENEDIS en date du 05 avril 2018.

Pour le dossier présenté par la commune, le taux de subvention retenu est de 59 % de la partie relative à l'enfouissement du réseau sur un montant de 280 223 €. Il pourra évoluer en fonction de la réalité des travaux réalisés.

La FDE 62 a estimé son aide financière à 169 476 €, répartie de la façon suivante :

165 332 € pour les travaux d'effacement du réseau basse tension et éclairage public

4 144 € pour la fourniture et pose du matériel d'éclairage public.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H. T		RECETTES H.T	
Travaux d'effacement du réseaux basse tension et éclairage public	486 377 €	FDE 62	169 476 €
		Commune	316 901 €
Total	486 377 €	Total	486 377€

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la réalisation des travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co – maîtrise d'œuvre entre la FDE 62 et la commune,

D'approuver la participation financière de la FDE 62. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit de la refonte des réseaux rue Pierre Lecoeuche, centre Bourg et en même temps on va refaire la route entre le cimetière et la poste, en ajoutant des feux tricolores citoyens à la poste et à la rue des Cèdres. Les études sont parties, et nous lançons les opérations pour obtenir des subventions. Nous avons sollicité la FDE, le Syndicat Mixte des transports pour la réfection des quais, le Département va nous

accompagner dans cette démarche. C'est un projet global qui permettra de mettre en accessibilité les trottoirs car beaucoup sont en mauvais état à Violaines. On essaye d'en refaire au fur et à mesure, de remettre en place un réseau sain pour les concitoyens, un éclairage moins coûteux en dépenses énergétiques et plus de confort.

Avez-vous des questions sur ce rapport ?

Les travaux devraient débuter fin 2018, début 2019, la rédaction des cahiers des charges est en préparation, cela dépendra également des éventuelles intempéries et de la lenteur administrative quelquefois...

#### **Arrivée de Monsieur Emmanuel LANTOINE 18H36**

En même temps rue Pierre Lecoeuche on refait tous les trottoirs, car il s'agit de pavage, difficile à entretenir, les plaques d'égout et les bordures.

**Adoption à l'unanimité**

#### **4. Commande Publique Effacement des réseaux Cité de la gare – Mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage - subvention FDE**

Monsieur Frédéric LELONG : « Au-delà du Centre-Bourg, la commune souhaite démarrer ensuite la rénovation des voiries du quartier de la Cité de la Gare. Elle envisage la réfection des rues Gauguin, Renoir, Delacroix, Vinci, Watteau et Poussin et de procéder à l'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public en concession EDF.

Le coût total des travaux est estimé à 563 663 € H.T.

Comme pour les travaux au centre-bourg, cette opération s'effectuera au travers une co-maîtrise d'ouvrage avec la FDE.

Pour ce dossier le taux de subvention retenu est de 54 % de la partie relative à l'enfouissement du réseau. Il pourra également évoluer en fonction de la réalité des travaux réalisés.

La FDE 62 a estimé son aide financière à 193 796 €, répartie de la façon suivante :

187 338 € pour les travaux d'effacement du réseau basse tension et éclairage public,  
6 458 € pour la fourniture et pose du matériel d'éclairage public.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H. T		RECETTES H.T	
Travaux d'effacement du réseaux basse tension et éclairage public	563 663 €	FDE 62	193 796 €
		Commune	369 867 €
Total	563 663 €	Total	563 663 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver la réalisation des travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co – maîtrise d'œuvre entre la FDE 62 et la commune,
- ✓ D'approuver la participation financière de la FDE 62. »

Monsieur le Maire : « On est dans la même démarche mais avec un impératif supplémentaire lié au fait que le réseau d'eau potable est toujours propriété de Maisons & Cités. Nous sommes en cours de négociation avec Maisons & Cités pour que ce réseau soit rebasculé sur le SIADEBP qui de son côté, souhaite que ce réseau soit totalement réfectionné. Nous sommes donc en train de travailler avec ces deux organismes pour avancer. Une convention nous a été proposée mais son adoption sera ajournée après explications. Une négociation avait été lancée en amont avec Maisons & Cités mais s'était heurtée à la réticence de son responsable d'agence. De ce fait nous avons refusé d'entériner le cautionnement des prêts liés aux constructions dans le nouveau lotissement. Aujourd'hui, Maisons & Cité est revenue à la table des négociations en faisant des propositions financières intéressantes. Il s'agit d'un projet global : on va enterrer les réseaux mais aussi refaire le réseau d'eau, les trottoirs et la chaussée. Cela concernera la rue Paul Gauguin, la rue Léonard de Vinci, et toutes ces rues adjacentes qui sont à la Cité de la Gare car cette cité est malheureusement dans un état déplorable et ses habitants payent leur eau chez VEOLIA, plus chère qu'au SIADEBP.

Avez-vous des questions ? »

Madame Chantal PRONNIER : « Les travaux sont prévus pour quand ? »

Monsieur le Maire : « On travaille dessus. On a pris un bureau de maîtrise d'ouvrage pour analyser les réseaux. Cela va suivre les travaux du centre bourg, probablement 2019 - 2020. Une réunion de quartier est prévue à la Cité de la Gare pour présenter le projet. On remettra l'éclairage public avec de la led, en conformité, dans le souhait d'apporter du confort, car la Cité de la Gare est partie prenante de la commune de Violaines, ce n'est pas un quartier à l'extérieur de la commune. Le cœur d'un village c'est bien le rassemblement de plusieurs quartiers.

Madame Chantal PRONNIER : « La réunion de quartier aura lieu quand ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons le définir. En parallèle le réseau moyenne tension de la Cité de la Gare, sujet au vent et aux casses d'arbres sera déposé avec celui de la rue de Canteleu dans les mois qui arrivent. Ces quartiers sont déjà alimentés en moyenne tension de façon sous-terraine et un poste bas va arriver rue de Canteleu pour déposer toute la moyenne tension qu'il y a entre le Canteleu, la Cité de la Gare et la Route Nationale. C'est pour cela qu'il y a moins de coupures de courant à la Cité de la Gare aujourd'hui. Avez-vous des questions ? »

## 5. Commande Publique – Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage – Elaboration d'un plan d'entretien pluriannuel du réseau hydrographique

Monsieur Emmanuel LANTOINE : « Le réseau hydrographique secondaire ne fait pas l'objet d'un entretien régulier et se trouve dans l'incapacité de s'auto-restaurer. Les fossés et cours d'eau non couverts par un plan de restauration et d'entretien restent peu ou pas entretenus par leurs propriétaires. Ce manque aggrave sensiblement les risques d'inondations lors d'événements pluviométriques intenses. Le secteur du Bas Pays est particulièrement sujet aux inondations en raison de sa topographie plane ; l'entretien des cours d'eau et fossés est devenu un enjeu majeur. Après deux réunions, le SYMSAGEL s'est vu sollicité pour établir un plan d'entretien du réseau hydrographique secondaire du Bas Pays.

Afin de mener cette mission, un diagnostic du réseau hydrographique secondaire doit être mené.

Le SYMSAGEL propose de convenir avec les communes concernées d'une délégation de maitrise d'ouvrage. Il s'engage au travers de la convention à :

- ✓ Conclure un marché d'étude nécessaire à la réalisation du plan de gestion
- ✓ Assurer la gestion administrative du marché conclu,
- ✓ Assurer la gestion administrative du dossier de déclaration d'utilité publique,
- ✓ Assurer la demande de participation financière.

En contrepartie, la commune s'engage à :

- ✓ Transmettre toutes les informations dont elle dispose en matière de fonctionnement du réseau hydrographique
- ✓ Verser sa contribution financière pour cette étude,
- ✓ Réaliser les travaux identifiés au plan de gestion tout en veillant à la cohérence des interventions avec les villes voisines.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- ✓ L'acceptation de la maitrise d'ouvrage déléguée
- ✓ La participation financière de la commune à ce projet.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à la signature de la convention.»

Monsieur le Maire : « L'enjeu majeur de demain ce sera les eaux pluviales et leur gestion. Nous avons déjà fait beaucoup sur Violaines, depuis trois ans se sont 60 000 € qui ont été consacrés à l'entretien des fossés. Nous travaillons de pair avec le Président de l'AFR, Monsieur VERBEKE et les agriculteurs. »

Madame Isabelle VERMUSE : « Personne ne connaît mieux le territoire qu'eux. »

Monsieur le Maire : « nous avons entretenu des fossés qui étaient à l'abandon depuis des années. Nous avons aussi travaillé sur le système hydraulique Place de la Mairie financé sur notre budget fonctionnement, mais fallait-il laisser les gens avec un risque d'inondation tel qu'on l'a vu en 2016 ? Et bien non, j'ai préféré dépenser un peu d'agent

pour refaire les réseaux d'assainissement Place De Lattre de Tassigny car nous avons des tuyaux de  $\phi 30$  et nous sommes passés sur des tuyaux de  $\phi 200$  et nous avons ajouté des avaloirs d'orages. Nous avons appris en Conseil Municipal en 2017 que la station de la rue de l'Etang n'était pas étanche et que 80% des eaux de pluie qui devaient être renvoyées vers le courant Hardouin revenaient dans le réseau. C'est incroyable car, lorsque l'on pense à ce que nous avons vécu en juin 2017, les démarches auraient pu être faites en amont si on l'avait su et si les gens avaient eu l'ambition politique de gérer ce problème. Nous avons aussi arrangé le flux hydraulique dans la rue du Marais et la rue d'Ouvert en réorganisant ces réseaux pour éviter que le bas de la rue d'Ouvert ne soit inondé. Oui le budget fonctionnement est peut être dépassé de temps en temps mais il faut parfois savoir dépenser pour que les contribuables soient rassurés. Cette démarche proposée par le SYMSAGEL est d'établir une typologie des fossés sur la commune. Aussi je n'accepterai pas de nouveau syndicat tel que le SIAAAH qui a fonctionné pendant des années et auquel on versait 23 000 € par an pour qu'aucuns travaux ne soient réalisés sur la commune. Le courant Hardouin n'a pas été entretenu depuis 8 ans, tout comme la Grande Becque entretenue uniquement par les agriculteurs et la commune. Je veux bien participer à une commande globale, sans problème, mais en ayant eu l'assurance du SYMSAGEL qu'il n'y aura pas de nouveau syndicat. Je pense que ça peut être une belle démarche d'achat groupé permettant d'identifier la typologie des fossés et d'analyser l'écoulement de l'eau.

Avez-vous des questions ? »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Cela concerne combien de communes ? »

Monsieur le Maire : « Cela concerne 13 communes. »

Monsieur Olivier BONVARLET : « S'il y a deux ou trois communes qui n'acceptent pas cela veut dire que l'on ne va peut-être pas solutionner le problème. Si l'eau ne part pas en aval tout sera bloqué à cause de 2 ou 3 communes. »

Monsieur le Maire : « La compétence hydraulique est une compétence d'agglomération. Je me bats souvent car il y a des choses qui ne vont pas. Ce courant Hardouin n'est pas entretenu depuis des années malgré qu'il y avait un syndicat qui le gérait. J'ai remonté le courant avec un agriculteur, Christophe DELEBARRE, lors des inondations, de La Gorge, là où il se jette dans la Lys, jusqu'à Violaines à pied. Il y avait des arbres cassés sous les ponts ce qui créait des réserves pour laver des camions ou arroser des champs ou des jardins. Des ouvrages étaient réalisés avec de petites tubulures ce qui freinait l'écoulement. Tout a été acté, et dénoncé par courrier auprès de la Police de l'eau et adressé au Sous-Préfet. Aujourd'hui le SIAAH a été dissout par le Préfet. C'est une bonne chose selon moi car c'était de l'argent public qui partait là où il ne fallait pas. Aujourd'hui c'est une compétence de l'agglomération. J'ai sollicité le Vice-Président de l'agglomération pour mettre en place un pot commun permettant de traiter ces fossés. Si cela n'est pas fait la commune le fera elle-même. Je n'attendrai pas que les Violainois soient inondés pour le faire. On a un devis pour le courant Hardouin et la décision ne va pas tarder à venir.

La participation pour Violaines est de 1 650€. Chaque commune paye en fonction de son linéaire de fossé.

Avez-vous d'autres questions ?

Le problème hydraulique est un problème commun. On déverse sur le voisin. »

Madame Isabelle VERMUSE : « Je suis allée à une des réunions organisées dans cette démarche. On s'aperçoit que nous, nous connaissons bien notre territoire. Dans d'autres communes ils ne se sont pas trop penchés sur ce problème.»

Monsieur le Maire : « Ils ont du mal à trouver des compétences. Ils ne savent pas qui est compétent, et à avoir les interlocuteurs qu'il faut. Nous, nous avons le monde agricole qui nous aide et apporte son expertise ».

### **Adoption à l'unanimité**

## **6. Intercommunalité – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur Olivier BONVARLET : « La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane par délibération 2017/CC021 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2017 conformément au IV de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts stipulant notamment que chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT réunie le 06 février 2018 a évalué le montant des charges relatives à la compétence Eaux Pluviales (urbaines) transférée à l'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Ses conclusions sont reprises dans le rapport ci-joint.

Ce dernier doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir à la majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population ou lorsque 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer»

Monsieur le Maire : « Il y a plusieurs compétences qui sont parties à l'agglomération, la compétence eaux pluviales, la compétence zone d'activités. La compensation liée à ce transfert de charge sera déduit de la compensation de la commune de Violaines. La compensation qui sera versée à la commune s'élève à 1 746 684 €. Avant déduction elle était de 1 762 395€. Avez-vous des questions ?

Ce matin, André LAIGNEL, Maire, Vice -Président des Maires de France, tapait sur la table en disant que les maires vont bientôt ne plus faire que les mariages et couper les rubans. Cela monte en puissance partout. Il y a eu beaucoup de démissions de maire en cette période car c'est une vocation à plein temps. Il y a des rumeurs qui courent mais ne vous inquiétez pas, le maire de Violaines va rester en place jusqu'en 2020. Tout va bien. Autant faire taire la rumeur tout de suite. Il annoncera en 2019, aux vœux, s'il se représente ou pas. Il prendra la décision à Noël cette année.



Avez-vous des questions. ?

Il y a une commission qui fonctionne pour la CLECT, et c'est un conseiller communautaire qui a demandé que tous les conseils municipaux se prononcent sur cette démarche-là. Il s'agit d'un conseiller délégué de HERMIN. Il n'était pas content du fonctionnement de la CLECT car, d'après lui, certaines communes seraient mieux compensées que d'autres. Nous, nous avons une chance inouïe que Monsieur HECQUET, à l'époque, ait investi sur le SIZIAF, c'est pour cela que notre compensation est plus importante. »

Monsieur Bernard DELPORTE : « C'était vraiment un visionnaire ce Monsieur. »

Monsieur le Maire : « Il a anticipé la disparition de l'ancienne centrale ».

**Adoption à l'unanimité.**

## **7. Intercommunalité – Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane – Compétences supplémentaires (Pièce Jointe)**

Madame Marie Thérèse PAQUET : « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, La communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane exerce l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires dont disposaient précédemment les établissements publics fusionnés.

Le Conseil Communautaire a approuvé ou étendu l'exercice de certaines des compétences supplémentaires sur l'ensemble de son territoire. Lors de sa réunion du 27 juin le conseil Communautaire a décidé d'engager, conformément aux dispositions de l'article L 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales une modification statutaire de droit commun concernant des compétences supplémentaires.

L'ensemble des compétences concernées sont reprises dans la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 jointe au présent document.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'extension des compétences de la communauté d'agglomération. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit des compétences

Action d'aménagement et de développement rural du territoire ;

Etudes générales d'urbanisme et d'aménagement communautaire ;

Actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire ;

Action de valorisation, d'aménagement et de développement du canal d'Aire, du canal de la Haute Deule et de la Lys canalisée et leurs abords et dépendances à vocations économique et touristique, paysagère et environnementale, sportives et de loisirs ;

Action en faveur de l'aménagement et du développement sportif du territoire.



Il s'agit de compétences qui existaient déjà sur l'agglomération mais qui sont étendues aux territoires des 100 communes ; D'ailleurs le club de football de Violaines a bénéficié d'une somme pour soutenir le Cécifoot. »

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : « L'agglomération soutient les équipes qui évoluent au niveau national et attribue aussi des subventions à des sportifs à haut niveau individuel. »

Monsieur le Maire : « Je pense que le cécifoot était une bonne démarche, elle est reprise par le RC Lens aujourd'hui. J'espère que l'aspect humain du cécifoot à Violaines sera préservé et que le RC LENS n'achète pas uniquement une image. Le handicap est une notion importante et forte dans le sport et il s'agit de l'intégration du handicap par le sport.

Avez-vous des questions ?

### **Adoption à l'unanimité.**

Nous avons assisté à une réunion relative au renouvellement du bassin minier à l'agglomération cette semaine en présence du Préfet, du Sous-Préfet et du représentant ministériel de cette dotation. Un renfort important est mis en place pour relancer le bassin minier non seulement dans l'habitat mais aussi dans l'organisation territoriale. La santé, le sport, les problèmes sociaux et l'intégration de la jeunesse dans l'économie sociale et solidaire et dans l'économie elle-même ont été évoqués. Plusieurs communes du territoire sont classées en zone franche pour le renouvellement du bassin minier et Violaines n'en a pas bénéficié. Mais nous allons réclamer notre dotation car Violaines fait partie des communes minières. Nous n'étions pas invités en tant que commune minière mais en tant que commune inscrite dans cette dynamique de rattrapage de l'Etat pour ces territoires abandonnés. Un représentant disait par exemple que si l'on voulait rattraper la moyenne nationale en termes de dotation en fonctionnaires sur le Pas-de-Calais, il manquait 20 000 fonctionnaires. Pour ce dispositif, l'Etat tente de rattraper ce qui n'a pas été mis en œuvre depuis de nombreuses années. Une enveloppe globale de 300 millions d'euros et des aides fiscales aux entreprises représentant quelques milliards d'euros sur 10 années ont été fléchées par Bernard Caseneuve et poursuivies par le nouveau premier ministre.

D'ailleurs, le Pas-de-Calais est identifié comme territoire pilote pour la mise en œuvre de la politique sociale avec, notamment, le plan de pauvreté. »

## **8. Fonctionnement des institutions – Modification des commissions**

Monsieur Emmanuel LANTOINE : « Lors de la dernière réunion, il a été procédé à l'installation en tant que Conseiller Municipal de Monsieur Emmanuel LANTOINE en remplacement de Monsieur Samuel OBLED. Afin de permettre à Monsieur LANTOINE d'intégrer des commissions de travail il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des commissions de travail. (Pièce jointe liste des commissions et composition).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la constitution des commissions. »

Monsieur le Maire : « Il y a plusieurs commissions : Finances et Economie locale - Travaux, Urbanisme, Environnement, Logement, Cadre de vie et quartiers - Animation, Sports, Culture, Jeunesse, Education, Associations - Information et communication - Sécurité, transport et accessibilité - Appels d'offres mais cette commission, n'est pas modifiable en cours de mandat – Fêtes. Je reviendrai sur cette commission parce qu'elle s'est réuni récemment et j'ai vu passer dernièrement des choses qu'il faudra recadrer »

Monsieur Emmanuel LANTOINE fait part de son souhait d'intégrer les commissions Travaux et Urbanisme Environnement, Logement, Cadre de Vie et Quartiers et Information et Communication. »

Monsieur Jean-Jacques GODSENS « pourquoi n'est-il pas possible de modifier la Commission d'appel d'offres ? »

Monsieur le Maire : « C'est comme cela. ».

Madame Laurence MARBACH : « La commission est constituée de membres titulaires et de membres suppléants. Si un membre titulaire vient à cesser ses fonctions au sein de la commission il est d'office remplacé par un suppléant. »

Monsieur le Maire : « C'est la loi qui prévoit ce fonctionnement. »

Monsieur le Maire soumet au vote ces modifications.

Monsieur Emmanuel LANTOINE intègre les commissions

Travaux, Urbanisme, Environnement, Logement, Cadre de vie et quartiers

Information et communication

### **Adoption à l'unanimité**

Monsieur le Maire : « Les commissions se réunissent une à deux fois par an. Il y a du travail. La commission finances a notamment travaillé sur le prêt que la commune a souscrit pour l'école maternelle. Ce prêt avait été adopté à l'unanimité. Il a été négocié à 1,5 % l'inflation est aujourd'hui à 2,2 à 2,3 %. Quelques fois, emprunter vaut le coup car ça nous fait gagner de l'argent. Cet emprunt avait été voté à l'unanimité par tous les élus, même les élus de l'opposition. Ce prêt avait été décidé car il y a une baisse des crédits, la taxe d'habitation est remise en cause. Elle est pérennisée jusque 2020 mais après on ne sait pas. Il valait mieux ne pas puiser dans les réserves de la commune et garder cet argent-là. Emprunter c'est de la gestion, de la finance publique de l'organisation. Je ne suis pas adjoint aux finances, mais celui-ci nous conseille et analyse la situation. Il nous apporte son expertise. Nous travaillons de pair pour apporter le mieux pour la commune. Comme il n'y avait plus de prêt sur le budget principal de la commune, il a été décidé de le faire et je pense que c'est une bonne chose pour la commune puisque c'était un bâtiment et son amortissement porte sur 20 ans, une voiture c'est 5 ans. Si l'on calcule sur 20 ans, l'argent emprunté ne nous coutera rien. Il ne coûte déjà pas beaucoup. Le taux de 1,5 % et l'inflation font que nous gagnons de l'argent. Je suis étonné qu'un ancien adjoint aux finances pose ces questions-là. »

## 9. Finances Locales Modulation des tarifs cantine et garderie

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « La ville de Violaines reçoit des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires (prestation de service). Les versements de ces prestations sont conditionnés par le respect des termes de la convention d'objectifs et de financement des accueils de loisirs liant la commune et la CAF. Après analyse et étude de l'activité des accueils de loisirs par les services de la CAF au cours de l'année 2018, la commune se voit dans l'obligation de se conformer à l'une des dispositions de la convention d'objectifs et de financement : l'application d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles sur la cantine et la garderie. En effet, bien que les tarifs appliqués aux familles fréquentant les accueils périscolaires soient très accessibles (voir tarification jointe), la CAF demande l'instauration d'un barème progressif qui tiendra compte des différences de revenus des familles, des plus modestes aux plus aisées. La mise en place de cette modulation tarifaire devra être opérationnelle avant la fin de l'année.

Afin de répondre à cette exigence de la CAF tout en conservant le principe d'accessibilité pour tous aux loisirs, une proposition de modulation tarifaire en fonction du quotient familial des familles est présentée ci-dessous. Dans l'objectif de tenir compte des différences de niveaux de vie, deux tranches de quotients familiaux sont proposées :

- une tranche plancher T1 (QF > 614 €) à destination des familles les plus modestes.
- une tranche plafond T2 (QF < 614€) à destination des familles aux revenus les plus élevés.

avec pour effet la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire :

	VIOLAINOIS et enfants scolarisés à Violaines		EXTERIEURS	
	T1	T2	T1	T2
Garderie	2,55 €	2,60 €	3,85 €	3,90 €
Cantine M + pause Méridienne	2,18 €	2,23 €	2,18 €	2,23 €
Cantine P + pause Méridienne	2,40 €	2,45 €	2,40 €	2,45 €

Nb : La tarification mise en place présente ici un tarif « Violainois » applicable aux parents et/ou responsables légaux résidant la commune ou dont les enfants sont scolarisés à Violaines et un tarif « extérieurs » pour les autres situations. »

Monsieur le Maire : « Nous avons deux tarifs pour la garderie et la pause méridienne car nous sommes subventionnés par la CAF. Je pensais que pour la cantine nous pouvions garder un tarif unique. Pour moi tous les enfants sont pareils. La CAF nous demande de prévoir également deux tarifs pour la cantine sinon, elle ne subventionnera plus. Comme nous avons dit que nous maintiendrions les tarifs pendant 6 ans à Violaines, il a été

décidé de maintenir le tarif d'un repas à 2,23 € et de baisser de 5 centimes le repas pour les personnes qui ont un coefficient familial plus faible. Nous gardons ainsi notre ligne politique : ne pas augmenter les tarifs.

Avez-vous des questions ? »

Madame Chantal PRONNIER : « Savez-vous combien d'enfants sont concernés ?

Monsieur le Maire : « Non »

Monsieur Olivier BONVARLET : « C'est du travail supplémentaire et des complications pour pas grand-chose. »

Monsieur Bernard DELPORTE : « Que dit la CAF sur ce principe de baisser ».

Monsieur le Maire : « Elle est d'accord, l'essentiel est qu'il y ait deux tarifs ». Il faut rappeler, et les services en ont reçu la consigne, qu'aucune délibération de non-paiement de cantine ne sera présentée. Les cantines doivent être payées et nous irons jusqu'au bout de la démarche pour que les cantines soient payées. Des aides d'urgence auprès de la maison de la solidarité du département de 230 € peuvent être mobilisées et le CCAS travaille dans ce sens. Le paiement peut être échelonné, mais que les violainois et les extérieurs sachent que l'on ira jusqu'au bout de la démarche et on demande à la perception de le faire ainsi. Pour moi le premier devoir de parent est de nourrir sa famille, On parle de droits et d'obligations c'est très important. Par exemple j'ai refusé de louer une salle à une maman qui voulait fêter les 20 ans de son fils car les cantines n'étaient pas payées. Beaucoup de violainois se lèvent tous les matins pour aller au travail et nourrir leur famille.

### **Adoption à l'unanimité**

## **10. Finances Locales – Budget C.C.A.S – Versement d'une subvention**

Monsieur Alain DELANNOY : « Le Centre Communal d'Action Sociale a repris à son compte des activités entrant dans sa compétence jusque lors pris en charge par la commune tel que bourse au permis, les actions menées envers les personnes âgées,.... De nouvelles actions ont été menées. Une subvention de la commune de 17 000 € avait été réservée en cas de besoin pour compenser ce transfert d'action.

Afin de maintenir l'équilibre du budget du CCAS, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une subvention complémentaire pour le CCAS, mais je pense que nous n'en avons pas versé cette année. Nous avons dit que nous allions faire un budget sincère. Cette sincérité porte sur les dépenses et les entrées, il y a la semaine Bleue qui arrive, elle est financée par le CCAS en partenariat avec le Conseil des sages

et donc on écrit les lignes de transfert pour financer le CCAS. Avez-vous des questions ? »

**Adoption à l'unanimité.**

## **11. Finances Locales – Budget Camping – Versement d'une subvention**

Madame Mylène GORNY : « En application des articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets ayant le caractère de SPIC doivent être équilibrés en recettes et dépenses et que le budget principal ne peut supporter des dépenses au titre de ces services, sauf délibération motivée.

Le camping municipal est ouvert d'avril à octobre, et son activité dépend des conditions météorologiques. Par ailleurs, cet équipement a fait l'objet d'importants investissements ces dernières années, investissements financés par un prêt bancaire.

Les recettes perçues s'avèrent insuffisantes pour couvrir les dépenses et le remboursement du prêt. Il est donc proposé d'abonder le budget camping par le versement d'une subvention de 22 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'un prêt contracté en 2011 sur le budget camping. Malheureusement les entrées ne sont pas suffisantes par rapport aux sorties. Le budget communal doit subventionner le budget camping pour maintenir l'équilibre. La comptabilité communale comporte quatre budgets : le budget camping, le budget Salle des Fêtes, le budget communal et le budget ZAC. L'investissement sur le camping avait été réalisé en 2011 et je pense à l'époque que l'adjoint aux finances avait bien négocié cet emprunt. Il convient de transférer 22 000 € du budget principal vers le budget camping pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Monsieur Pierre CORBUT : « et il se termine quand ce prêt ? »

Monsieur le Maire : « en 2031. Les états des prêts sont communiqués avec les budgets. »

Monsieur Frédéric LELONG : « Cela veut dire que ça va coûter 22 000€ chaque année. »

Monsieur le Maire : « Je pense que l'on va étudier une renégociation de ce prêt. »

**Adoption à l'unanimité.**

## **12. Finances Locales – Voyages de fin d'année – Tarif**

Monsieur Olivier BONVARLET : « Pour les fêtes de fin d'année, la municipalité organise une journée à Aix la Chapelle - Monschau et un week-end à Metz et Strasbourg

La journée à Aix la Chapelle – Monschau se tiendra le samedi 24 novembre 2018 avec visite du marché de Noël. Le tarif est de 36,50 € par personne.

Le week-end à Metz et Strasbourg se tiendra du samedi 24 au dimanche 25 novembre 2018. Le programme comprend pour le samedi, la visite du marché de Noël de Metz, l'hébergement dans un hôtel 3 étoiles à Saverne et le dîner dans une auberge traditionnelle à Krautergersheim.

Pour le dimanche, visite d'une cave et du marché de Noël de Strasbourg.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- ✓ Prix par personne (base chambre double) : 185 €,
- ✓ Réduction enfant (- de 10 ans partageant la chambre de 2 adultes), 30 €,
- ✓ Supplément chambre individuelle 39€.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit du voyage de fin d'année. Avez-vous des questions ? En matière de transports et de voyages, on fait jouer la concurrence. On a travaillé avec Moura, Westell, Descamps pour les colonies, avec Mariot parfois aussi. Parfois les gens sont étonnés et nous demandent mais pourquoi ce n'est pas tel prestataire ? Cela dépend du retour de la consultation. On travaille de cette façon-là. Cette question a notamment été posée lors du voyage des aînés. »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Le tarif proposé correspond au tarif d'achat. Il n'y a pas de participation de la commune. »

**Adoption à l'unanimité.**

### **13. Finances Locales -Travaux de mise en accessibilité du quai de bus Rue des Chênes -Demande de subvention**

Madame Marie-Thérèse PAQUET : « Dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de bus TADAO, le SMT Artois-Gohelle décide d'accorder une subvention à la commune de VIOLAINES pour la réalisation de travaux d'aménagements de points d'arrêt dans le but de faciliter l'accostage des véhicules de transport collectif, permettant ainsi une montée et une descente sécurisée pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux est estimé 10 541,50 € H.T

Le montant de la subvention est de 10 000 € maximum. Cette somme sera versée sur la base des frais réels engagés par la commune, et en tenant compte du plafonnement à 80% des participations financières.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ Solliciter la subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports,
- ✓ signer la convention de financement de travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus avec le Syndicat Mixte des transports Artois Gohelle. »

Monsieur le Maire : « Des parkings sont en cours de réalisation, un rue des Chênes côté salle de musique Lekeux, et un côté salle des Chênes. Le parking Salle des Chênes est

réorganisé avec une circulation plus cohérente et des places supplémentaires. Il s'agit aussi de réorganiser le quai de bus, ce qui est en limite de propriété de l'école maternelle à côté du jardin pédagogique. Le Syndicat mixte finance à hauteur de 10 000 € la mise en accessibilité des quais de bus. La loi de cette mise en accessibilité date de 2005. Aujourd'hui dans notre budget principal nous avons inscrit 400 000€ de mise en accessibilité de bâtiment. On parle de handicap en France, on parle d'organisation du handicap, moi je suis parfois frustré que l'on attende autant de temps pour mettre en application une loi. Quand on parle de droits et d'obligations, je pense que les élus ont une responsabilité de droits et d'obligations du déplacement des handicapés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

Nous avons ensuite la même démarche dans la rue de l'Eglise. »

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : « Ça va se faire en même temps que les travaux ? »

Monsieur le Maire : « ça se coordonne. On est parti de la rue des Saules qui a été refaite complètement avec de la borduration en béton moulé, car l'agglomération reprenait une partie du réseau. Là, on suit la ligne pour remonter vers l'école maternelle et prendre une partie de la salle des Chênes. Lors des manifestations, il y a beaucoup de voitures à la salle des Chênes, ces travaux permettront d'offrir un stationnement suffisant. »

#### **14. Finances Locales -Travaux de mise en accessibilité du quai de bus Rue de l'Eglise -Demande de subvention**

Madame Isabelle TRAISNEL : « Le Département du Pas-de-Calais envisage la réfection de la voirie de la RD 167 E2, en amont Rue de l'église et en aval Rue Varet.

Par ailleurs, la rue de l'Eglise dispose de deux arrêts de bus desservis par le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle et les transports départementaux. Afin d'offrir aux usagers un aménagement de qualité, la commune prévoit également la mise en accessibilité de ces deux quais. Le SMT a été sollicité dans ce sens pour un coût de travaux de 21 083,00 €.

Le montant de la subvention est de 20 000 € maximum pour les 2 quais. Cette somme sera versée sur la base des frais réels engagés par la commune et en tenant compte du plafonnement à 80% des participations financières.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle. »

Monsieur le Maire : « C'est la réorganisation de la voie entre la poste et le cimetière. Nous travaillons de pair avec le Département et les quais de bus seront mis en accessibilité. »

Monsieur Frédéric LELONG : « On parle de deux quais bus. »



Monsieur le Maire : « Il y en a un de chaque côté de la rue. Les quais vont être surélevés pour permettre à une chaise roulante de descendre du bus.»

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « Même sans chaise roulante, les personnes qui ont du mal à marcher, les poussettes... »

Monsieur le Maire : « Le Syndicat Mixte des transports est financé par le 1% transport qui est prélevé sur les entreprises de plus de 10 salariés »

### **Adoption à l'unanimité.**

Nous allons passer au festival « Conteurs en campagne qui a rencontré un beau succès en 2017. »

## **15. Finances Locales – Festival « Conteurs en Campagne »**

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « La Fédération des Foyers Ruraux du Nord Pas de Calais organise un festival Conteurs en Campagne. Conteurs en Campagne met à l'honneur quelques conteurs de la région et d'ailleurs, et organise une tournée de leurs spectacles dans les foyers ruraux locaux. Animés par la volonté de proposer une offre culturelle de qualité aux territoires ruraux de notre région, les organisateurs cherchent chaque année à dénicher dans leur programmation des artistes aux talents multiples et variés, parfois éloignés de la vision traditionnelle du conte tel qu'on peut imaginer.

La commune a accueilli l'an dernier un apéro-conte à la cité de la Gare. La reconduction de cette animation culturelle à destination d'un public familial est envisagée pour la saison 2018, le 14 octobre. Le coût pour la commune s'élève à 181€.

Afin de permettre l'organisation de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de cette animation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes dans la démarche du développement culturel pour nos concitoyens. Il y a eu la SMOB, la constellation imaginaire, et ici on est dans la démarche du conte. »

Monsieur Jean-Marie LECOMTE : « Ça draine beaucoup de personnes ? »

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « L'année dernière il y avait une cinquantaine de personnes. »

Monsieur le Maire : « L'an dernier j'ai apprécié, c'était d'ailleurs interactif pour les enfants, ils ont participé. »

### **Adoption à l'unanimité.**

## 16. Finances Locales –Budget Commune Décision Modificative N° 1

Monsieur le Maire : « Nous vous avons annoncé que nous ferions des budgets sincères et donc nous réglons les lignes comptables en fonction des dépenses.»

Madame Natacha HAMELIN : « Au cours d'un exercice comptable il est possible d'adapter à tout moment les inscriptions budgétaires autorisées dans le budget primitif.

Afin d'éviter que certaines lignes comptables soient débitrices en fin d'exercice, il est nécessaire de les créditer par des mouvements financiers entre lignes. Ainsi, depuis le début de l'exercice comptable :

- A l'instar de l'école VARET, les nouvelles classes de l'école maternelle vont être équipées de tableaux numériques, vidéo-projecteurs ainsi que de tablettes. Il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants.
- Suite à la demande de subvention Zéro phyto avec la Communauté d'Agglomération Béthune, Bruay, Artois, Lys, Romane, divers matériels de désherbage et outillages sont achetés.
- Des avances sur les travaux ont été effectuées, il est nécessaire de les récupérer par des opérations d'ordre.

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES REELLES ET D'ORDRES

Article	Dénomination	Montant
60612	Energie - Electricité	+ 21 000,00
6068	Autres matières et fournitures	+ 5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	+ 5 000,00
6228	Divers	+ 4 000,00
64118	Autres indemnités	+ 9 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 2 000,00
6553	Service d'incendie	+ 2 500,00
65738	Autres organismes publics	+ 1 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	- 11 000,00
65731	Etat	- 3 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	- 35 000,00

TOTAL DEPENSES : 00,00 €

### SECTION INVESTISSEMENT

#### DEPENSES REELLES ET D'ORDRES

Article	Dénomination	Montant
Chap 041-2313	Constructions	+ 60 000,00
2031	Frais d'études	+ 10 000,00
2138	Autres constructions	+ 15 000,00
21534	Réseaux d'électrification	+ 40 000,00

2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 1 000,00
2183	Matériel bureau et informatique	+ 25 000,00
2184	Mobilier	+ 30 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 25 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voiries	- 8 000,00
2115	Terrains bâtis	- 35 000,00
21316	Equipements du cimetière	- 10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	- 68 000,00
2182	Matériel de transport	- 25 000,00

TOTAL DEPENSES : 60 000,00 €

#### RECETTES REELLES ET D'ORDRES

Article	Dénomination	Montant
Chap 041-238	Avances	+ 60 000,00

TOTAL RECETTES : + 60 000,00 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Notre note de gestion augmente elle est de 14,8 en 2018, quand nous sommes arrivés elle était de 9.

Nos dépenses de gestion courante ont baissé de 150 000€. C'est lié à la renégociation de toutes nos dépenses et des marchés publics. Ça va encore baisser suite à la renégociation des marchés de chauffage et de photocopieurs. Nos dépenses de gestion courante ont baissé mais l'on a redistribué à la population ce fonctionnement en nous réorganisant et en développant l'accueil. La fréquentation de nos centres de loisirs augmente fortement.

**Adoption à l'unanimité.**

#### 17. Action Sociale - Avenant Contrat Enfance Jeunesse – Petite Enfance

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : « La ville de Violaines et la CAF du Pas de Calais sont partenaires depuis plusieurs années dans le cadre d'un contrat de cofinancement autour d'une offre d'activité enfance et jeunesse.

Le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2016-2019 a d'autant plus scellé ce partenariat. L'ouverture prochaine de la crèche et la mise en œuvre d'une nouvelle offre de service d'accueil de la Petite Enfance mène à étendre ce contrat avec un volet Petite Enfance.

Ce dispositif se définit comme un contrat d'objectifs et de cofinancement dont le but est de favoriser le développement de l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Il est constitué d'un ensemble d'actions que la collectivité mène au plus près des enfants et des familles.

L'extension est caractérisée comme suit :

Nouvelle Action : Ouverture d'un Multi-Accueil en octobre 2018.

Afin d'intégrer cette nouvelle action au CEJ, il convient de signer un avenant qui définit le montant de la Prestation de Service et les conditions de versement jusqu'en 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais,
- ✓ autoriser M. le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse. »

Monsieur le Maire : « il s'agit des financements de la CAF. Une partie des charges sociales prélevées est affectée à la branche famille de la sécurité sociale. Grace à cela la CAF finance les collectivités ou organisations qui mènent des actions comme les centres aérés, les colonies, les CAJ. Ce cofinancement de nos actions va augmenter car nous ouvrons une crèche. Vous avez eu le plan de financement de la crèche lors d'un précédent conseil municipal. Notre contrat Enfance Jeunesse se modifie et se réorganise en fonction de cet espace multi-accueil. Il s'agit de la politique familiale de la commune. Nous avons un espace en plus, c'est une offre de service en plus à la population. D'ailleurs, la crèche est complète, il y a une liste d'attente alors qu'elle n'est pas encore ouverte ! Elle ouvrira le 1<sup>er</sup> octobre. Nous avons reçu les avis favorables des commissions de sécurité, d'accessibilité et incendie. Cette crèche est intégrée à l'école maternelle, c'est une volonté politique car nous voulions créer sur un même territoire l'école primaire, la cantine, la garderie, la crèche et l'école maternelle. C'est un beau projet. Nous sommes satisfaits du prestataire car des nourrices agréées ont été embauchées ainsi que des personnes de Violaines.

Madame Chantal PRONNIER : « Il n'y a que des enfants de Violaines ou des extérieurs ».

Monsieur le Maire : « Il y a deux enfants extérieurs dont les frères vont à l'école à Violaines. Avez-vous des questions ? C'est un gros financeur la CAF, elle avait déjà financé l'espace jeux. Je voulais rappeler que 30 000€ des indemnités des élus ont été investis dans l'espace jeux en début de mandat. Cette institution finance beaucoup de projet tel que l'équipement au Mont Soret et le forum jeunesse.»

**Adoption à l'unanimité.**

## **18. Fonction Publique – Mutualisation Protection sociale complémentaire**

Monsieur David SOJKA : « Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais a mis en place l'assurance statutaire depuis 2012. Il souhaite proposer aux agents, par l'intermédiaire de leurs collectivités ou établissements, des offres en matière de protection sociale complémentaire.

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale facultative apportée aux employés qui vient en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale. Elle concerne :

- ✓ Les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès, on parle alors de risques « Prévoyance » ou encore de couverture « Maintien de salaire ».
- ✓ Les risques d'atteinte à l'intégrité physique des agents, on parle alors de risques « Santé » ou « complémentaire maladie ».

Le Centre de Gestion a donc procédé à la consultation des opérateurs économiques (mutuelle, assurance) sur ces deux risques, et par délibération du 11 juillet dernier, le conseil d'administration a décidé de retenir les offres présentées, pour la santé, par le groupe VYV-MNT et pour la prévoyance par SOFAXIS-CNP.

Les communes ou établissements souhaitant que leurs agents bénéficient des avantages tarifaires mais aussi sociaux doivent:

- ✓ Adhérer par délibération à cette mutualisation avant le 31 octobre 2018,
- ✓ **Et** participer financièrement aux contrats Santé et Prévoyance de leurs agents selon le Décret 2011-1474 du 08/11/2011.

Ce Décret précise que l'employeur ne peut participer qu'à un seul type de contrat, soit le contrat labellisé, soit le contrat appelé « convention de participation ».

Actuellement la commune, par délibération n°2012-C1-12-0002, participe au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

- ✓ Participation Prévoyance : 10 €/mois et par agent
- ✓ Participation Santé : trois niveaux de participation suivant la situation de la famille de l'agent et les personnes couvertes par la mutuelle labellisée :
  - . Contrat agent seul ou en couple 16 €/mois
  - . Contrat agent + 1 enfant repris sur le contrat ou couple + 1 enfant repris sur le contrat 26 € par agent,
  - . Contrat agent + 2 enfants et plus repris sur le contrat ou couple + 2 enfants et plus repris sur le contrat 32 €/mois.

Le coût pour la commune, en plus de la participation obligatoire est de 2 € par an et par agent adhérent.

Cette protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion démarrera au 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans. Chaque agent, titulaire, ou non titulaire de droit public et de droit privé pourra souscrire au contrat sans critère d'âge ni questionnaire médical.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- ✓ L'adhésion à la mutualisation de la protection sociale complémentaire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- ✓ La participation de la commune au financement des contrats de chaque agent en matière de Prévoyance et de Santé par,
- ✓ L'autorisation à Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. »

Monsieur le Maire : « L'employeur est obligé de s'occuper de la prévoyance et de la santé de ses salariés et donc la collectivité territoriale de Violaines est obligée de s'intéresser à cela. Nous avons une offre de service qui a été faite par le centre de gestion. Le centre de gestion est l'organisme qui régule les carrières et l'organisation RH au niveau du département pour les collectivités. Ils ont fait une proposition d'achat groupé pour la prévoyance et la santé du personnel. Dans cette démarche on va renforcer non seulement la prise en charge et l'organisation de la santé mais aussi, grâce à cela, augmenter le pouvoir d'achat des agents. A titre d'exemple une famille en couple de 40 ans avec 3 enfants va économiser 300 € par an avec une formule renforcée. Cette formule c'est le plus haut niveau de couverture offerte. Il existe trois formules, sécurité, essentielle et renforcée. Si ce couple prend cette formule renforcée non seulement il va payer beaucoup moins par mois mais il va avoir des remboursements plus importants. S'il cumule la santé et la prévoyance cela va faire un gain d'environ 480 € par an de pouvoir d'achat pour une famille de 3 enfants.

Je vous demande s'il est possible de signer cette convention. Avez-vous des questions. »

Monsieur Jean-Marie LECOMTE : « des réunions sont prévues ? »

Monsieur le Maire : « Il y a eu une réunion ici en mairie, deux agents RH ont participé à une réunion et nous organisons tout cela pour les agents. Il s'agit d'une démarche volontaire, ceux qui souhaitent rester à l'ancien contrat peuvent le faire, mais ceux qui veulent adhérer au nouveau contrat peuvent y venir. Il y a une participation de la mairie également car l'employeur est obligé de participer. Cela n'augmente pas trop la participation de l'employeur. »

Madame Marie Thérèse PACQUET : « Il n'y a pas un délai pour les démarches ? »

Monsieur le Maire : « C'est anticipé. Un courrier a été établi pour chaque agent en vue de la radiation. On a regardé pour une meilleure prise en charge il y a un gain important. Chaque agent peut gagner en pouvoir d'achat suivant la situation familiale mais tous y gagnent. C'est une volonté de redonner du pouvoir d'achat aux agents de la collectivité territoriale et de leur assurer une bonne protection sociale. »

**Adoption à l'unanimité.**

## **19. Fonction Publique – recrutement de 8 agents recenseurs**

Madame Corinne BILLAUD : « En 2019, la commune sera concernée par le recensement de la population qui se tiendra du 17 janvier au 16 février.

Lors de la réunion du 4 juin, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le recrutement de l'agent coordinateur et sa rémunération.

Ce recensement est important, car de sa qualité dépendent le calcul de la population légale mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques relatifs aux caractéristiques de la population communale.

L'INSEE détermine les effectifs nécessaires en termes d'agents recenseurs recrutés pour intervenir selon le découpage territorial qu'elle a organisé en districts de 200 habitations. Ainsi, il faut un agent recenseur par district. Au vu de la configuration de la commune, il est nécessaire de créer 8 postes d'agents recenseurs. Ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires ou non titulaires de la de la Fonction Publique Territoriale et bénéficieront des dispositions statutaires attenantes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ Décider de la création de 8 postes d'agents recenseur
- ✓ Fixer les rémunérations des agents recenseurs
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondant »

Monsieur le Maire : « L'INSEE fixe le nombre d'agents nécessaire et détermine les secteurs et les circuits. D'ailleurs elle incite les habitants à la dématérialisation. Des objectifs sont fixés aux agents pour que les contribuables puissent se déclarer sur internet. Avez-vous des questions ?

#### **Adoption à l'unanimité.**

Les recrutements seront faits par les services et non par le Maire. Moi je ne recrute pas le personnel, c'est Madame LOKIETEK et le responsable des services techniques, Monsieur FOULON qui recrute le personnel ou Monsieur CAPPE en RH. Moi après je signe le contrat. C'est suivant les compétences que l'on recrute. »

Madame Chantal PRONNIER : « Donc il y aura une annonce de faite ? »

Monsieur le Maire : « Oui dans le bulletin municipal. ».

#### **20. Domaine et Patrimoine – Transfert et Rénovation du Réseau d'Eau Potable de la Cité de la Gare**

Monsieur le Maire : « Nous allons ajourner cette délibération. Après négociation une subvention de Maisons & Cités de 174 414 € est envisagée. Mais il faut voir avec le SIADEBP les questions de la compétence et de l'organisation du déploiement du réseau d'eau potable.

#### **Report à une séance ultérieure.**

#### **21. Domaine et Patrimoine – Désaffectation de chemin.**

Monsieur Pierre CORBUT : « Un sentier dénommé « sentier de Canteleu » reliait le Sentier de la Fontaine au chemin situé rue de Canteleu. Il desservait notamment un moulin aujourd'hui disparu.



Le Conseil Municipal s'est prononcé le 1<sup>er</sup> août 1954 sur sa suppression pure et simple pour sa partie située entre le sentier de La Fontaine et la rue de Canteleux étant donné que ce chemin était devenu inutilisable, voire inexistant après la guerre 14-18. Le sentier de La fontaine est lui resté en l'état et apparaît aujourd'hui encore au plan cadastral.

Monsieur et Madame LEROY, propriétaire de l'immeuble 24 rue de la Fontaine (parcelles cadastrées AL 158 et AL 157) voient leur propriété coupée par ce chemin emprunté ponctuellement par des personnes venant du fond des propriétés rue du Train de Loos et cherchant à atteindre la rue La Fontaine.

Devant les désagréments que cela entraîne Monsieur et Madame LEROY se sont rapprochés de la commune pour fermer ce passage.

S'agissant d'un chemin à usage du public, qui peut être assimilé, selon la loi, à un chemin rural, sa fermeture ne peut se faire que dans le cadre d'une procédure de désaffectation.

Après enquête publique, la cession, ou l'échange de terrain avec les époux Leroy pourront être envisagés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ Constater la désaffectation de ce sentier,
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à engager une enquête publique en vue de la vente ou l'échange de l'emprise de ce chemin.
- ✓ Engager toute procédure et supporter tous les frais liés à l'enquête publique. »

Monsieur le Maire : « Il y a un chemin communal et malheureusement il coupe en deux la parcelle. »

Madame Laurence MARBACH : « Avant, ce chemin reliait la rue La Fontaine à la rue de Canteleu et desservait un moulin. »

Monsieur le Maire : « De ce chemin il ne reste que l'extrémité. Le chemin coupe en deux la parcelle de la maison rue La Fontaine et les quelques personnes qui l'empruntent traversent le jardin des propriétaires rue La Fontaine. Il s'agit des deux maisons de Violaines sur la rue La Fontaine juste à côté du collège Notre Dame. ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « donc les frais engagés sont pris en charge par le particulier? »

Madame Laurence MARBACH : « Il y aura aussi des frais liés à la constitution du dossier d'enquête publique et la nomination du Commissaire enquêteur, dont le rôle est de recueillir les observations et de dresser le rapport de fin d'enquête, de constater le déclassement et procéder à l'échange ou la cession. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la vente ou l'échange si la procédure arrive à son terme.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : «La portion de chemin qui sera recrée se situera sur une partie de la propriété du riverain»

Monsieur le Maire : «Oui, c'est un échange pour plus de cohérence ».

**Adoption à l'unanimité.**

## 22. Domaine et Patrimoine – Echange de terrain

Monsieur Bernard DELPORTE : « Monsieur HAMMER et Madame BRIQUET propriétaires des parcelles cadastrée AL 27 et AL 28 sises 35 rue de la Planquette ont fait part de leur souhait d'échanger avec la commune des parcelles de terrain.

Cette propriété jouxte les ateliers municipaux. Dans cet échange Monsieur HAMMER et Madame BRIQUET souhaite devenir propriétaires d'une parcelle située le long de leur propriété en front à rue et incluse actuellement dans le terrain des ateliers municipaux en échange d'une parcelle en fond de leur jardin située le long des jardins ouvriers créés l'an dernier.

Cet échange leur permettrait de pouvoir construire un garage attenant à leur logement, la commune elle pourrait étendre si besoin était les jardins ouvriers.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe de cet échange. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit là aussi d'un échange. C'est une demande qui a été faite il y a un an ou deux. »

Monsieur Bernard DELPORTE : « Un passage pour l'accès aux jardins sera-t-il maintenu »

Monsieur le Maire : « Oui ».

Madame Marie-Thérèse PAQUET : « Il s'agit de la maison toujours en construction ? ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il n'y a pas d'élément financier, ni d'estimation des domaines ? »

Monsieur le Maire : « non on va faire l'estimation des domaines. De toute façon nous recevons plus de surface que nous n'en donnons ».

Madame Chantal PRONNIER : « mais ce n'est pas la même valeur. »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Cela communique avec les jardins ouvriers »

Monsieur le Maire : « Pourquoi ce n'est pas la même valeur ? »

Madame Chantal PRONNIER : « D'un côté c'est du terrain à bâtir et de l'autre du terrain à jardin »

Monsieur le Maire : « Il y est à bâtir aussi. Il pourrait faire un bâtiment. Chez Monsieur ANSEL c'est bâti. »

Madame Marie-Thérèse PAQUET : « derrière, ce sont les champs. »

Monsieur le Maire : « Vous voulez une estimation des domaines, nous allons faire une estimation des domaines. Pas de problème. Cet échange ne sera pas voté aujourd'hui nous reviendrons avec une estimation des domaines. »

Monsieur Frédéric LELONG : « on ne soumet pas au vote la demande d'estimation des domaines ? »

Monsieur le Maire : « l'assemblée le demande, on va le faire. »

### 23. Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire

✓ **Intercommunalité - Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane - Rapport d'activité – Exercice 2017 – (Pièce jointe)**

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane a fait parvenir le 8 août son rapport d'activité 2017.

Cette obligation, introduite par l'article 40 de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, venu ajouter un article L.5211.39 au CGCT, s'impose à tous les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3.500 habitants. Ce rapport d'activité est présenté à l'assemblée délibérante du groupement puis fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal. Au cours de cette séance du conseil municipal, les délégués de la commune siégeant au conseil de la structure intercommunale informent leurs collègues élus communaux des actions et des projets de l'EPCI. De la même manière, le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande ou à celle du Conseil Municipal de la commune.

Monsieur le Maire : « Dans cette agglomération qui fait 100 communes, j'estime que la priorité est à donner aux communes rurales qui sont parfois laissées pour compte. Elles sont dans un état d'esprit de cohésion de territoire avec la volonté de développement économique, et de participation aux sports, avec des sociologies différentes et des activités différentes. Le bassin du Bas-Pays est le poumon vert avec sa dynamique maraîchère et le secteur minier qui est à l'opposé. Ces deux entités ne s'opposent pas mais travaillent ensemble. Nous avons plusieurs territoires d'aménagement touristique tel qu'Ohlain et la base de loisirs de Noeux les Mines. Nous avons aussi pas mal de structures économiques tel que le SIZIAF et les zones d'activités de RUITZ et BARLIN. Nous avons aussi des territoires verts. D'ailleurs vous avez pu voir dans le dernier bulletin municipal où l'agglomération et la commune valorisent une politique environnementale. La commune a mis en place le zéro phyto en 2015 alors que la loi le prévoyait pour 2017. C'est pour cela que parfois, il y a de l'herbe folle au bord des routes. Nous invitons la population à nous accompagner dans cette démarche et à biner les fils d'eau, ce qui permet aux services de s'organiser différemment. Le fil d'eau appartient à la personne qui habite devant et tout comme l'entretien du trottoir est à la charge de cette personne. C'est pareil pour le déneigement. La transition énergétique a été mise en place au sein de l'agglomération avec une démarche de développement durable et de territoire positif. Il y a beaucoup de choses qui sont mises en place sur le territoire minier avec la réhabilitation des terrils. Sachez que l'on fait du vin sur un terroir à HAILLICOURT, dans le cadre d'une démarche de développement durable. Le plan climat est pris en compte et cela fait partie de la loi de transition énergétique voulue par Madame Ségolène ROYALE en phase avec la COP 21 ainsi que la gestion de l'Hydraulique, la mise en place de bassins de rétention d'eau, l'analyse des cours d'eau et aussi les travaux sur l'écoulement de l'eau vers la vallée de la Lys. Aujourd'hui, avec la mise en place des actions en faveur du renouvellement du bassin minier, ces communes et nos communes vont pouvoir participer à un développement économique en étant identifiées en zone franche. Les entreprises qui font du bénéfice sont exonérées pendant 7 ans de l'impôt sur les bénéfices. Elles devront embaucher du personnel sur le territoire. Le sport nous l'avons

évoqué tout à l'heure avec Jean-Jacques GODSENS. L'agglomération est un bel outil si l'on n'y fait pas de politique et que l'on y travaille pour l'intérêt général. L'agglomération ce n'est pas que les poubelles, c'est aussi des aides techniques au montage des dossiers financiers, au financement des projets de développement des communes tels que les fonds de concours ; L'école maternelle bénéficie d'un fonds de concours de 210 000€. L'agglomération est un superbe outil si on la gère bien. Je ne suis pas toujours d'accord avec l'agglomération. Sur l'augmentation d'impôts ça pu être vu et c'est entendu. Par contre certaines compétences sont très intéressantes, des analyses sont faites et permettent de disposer d'outils intéressants. Je suis heureux car chaque fois que l'on a sollicité l'agglomération c'est-à-dire les techniciens de l'agglomération on a bénéficié de leur expertise. On l'a sur les zones d'activités telles que la cochiette et la zone du Rétuy et sur l'Hydraulique suite aux inondations. Ils ont répondu présents et très vite. D'ailleurs si l'on a fait de tels travaux sur la place De Lattre de Tassigny, la rue d'Ouvert et la rue du Marais c'est parce qu'un technicien, Monsieur COUVELAERE, est venu soulever toutes les plaques d'égouts avec nous, il a contrôlé et il a rendu son analyse.

Monsieur Frédéric LELONG : « Il nous on fait mardi soir une présentation sur les économies d'énergie dont les particuliers pourraient bénéficier en termes de financement. »

Monsieur le Maire : « C'est du développement durable. Ils le veulent à tout prix. C'est une démarche de territoire positif, à énergie positive, l'agglomération s'y investit. Il y a une bonne politique environnementale à l'agglomération. C'est pour cela que nous avons participé au fonds de concours zéro-phyto pour investir dans des outils qui nous permettent de traiter le problème.»

- ✓ **Décision 2018-0025 du 4 juillet 2018 – Bail 1 rue du 11 novembre cellule 2 Monsieur MICHALOWSKI Laurent - Société ENDELO – 455,44 € HT**
- ✓ **Décision 2018-0026 du 4 juillet 2018 – Bail location gérance de la buvette de l'étang et de l'immeuble de fonds de commerce – Madame LECOCQ Chantal – loyer de 239,16 € HT / mois.**
- ✓ **Décision 2018-0027 du 2 août 2018 travaux de réhabilitation de la Salle Jean Moulin diagnostic amiante avant travaux – Artois Sécurité Coordination (ACS) Béthune – 2 310 € HT soit 2 772 € TTC.**

Les travaux de la salle Jean Moulin se feront en 2019 car nous n'avons pas eu les financements de la DETR et du FSIL et nous avons découvert de l'amiante, il faut donc mettre en place des plans de retrait. Je vais demander à certains élus de travailler sur la réorganisation de la salle Paul Cézanne. Ils seront sollicités pour élaborer le projet et suivre les entreprises. On sollicitera également des élus pour l'enfouissement de réseaux au centre bourg mais aussi à la cité de la gare.

Madame Chantal PRONNIER : « La société ENDELO fait quoi ? »

Monsieur le Maire : « Du stockage de matériel, c'est un renouvellement de bail ».

- ✓ **Décision 2018-0028 du 20 août 2018 – Equipements des écoles – Société MANUTAN COLLECTIVITES – Wasquehal- 6 823,98 € TTC pour l'école primaire**

**et MANUTENTION VIVIER Sainte Catherine les Arras 10 643,46€ TTC pour l'école maternelle.**

C'est pour l'école maternelle et la crèche. Sachant que l'on a un financement de 75 000€ pour la crèche.

- ✓ **Décision 2018-0029 du 4 septembre 2018 Location maintenance du Parc téléphonique – ETN Sainghin en Weppes -380 € par trimestre soit 520 € par an et 4 560 € HT pour 3 ans (18 postes numériques – 7 cartes – 1 coffret MD Evolution.**
  
- ✓ **Décision 2018-0030 du 6 septembre 2018 Voyage de Fin d'Année- Société Mariot Voyage – Strasbourg 185 € TTC base 50 personnes 205€ base 40 personnes, 239 € base 30 personnes (supplément 39 € chambre individuelle) Aix la Chapelle 36,50€ base 50 personnes, 45 € base 40 personnes 58€ base 30 personnes.**

#### **24. Questions diverses**

Monsieur le Maire : « Je vais vous parler de quelques petits trucs parce qu'il y a des choses qui m'énervent. Je suis un élu et j'ai basé toute ma vie sur l'honnêteté, le respect et le travail. Je ne supporte pas qu'un monsieur qui n'a pas le courage de siéger ici dans l'opposition puisse mettre en doute l'honnêteté des gens. Moi j'ai une équipe municipale qui est arrivée ici en 2014. Tous les dossiers avaient disparu, j'ai eu l'ordinateur du maire cassé et vidé de sa mémoire. Et aujourd'hui ce monsieur se permet de faire un tract et de le mettre dans les boîtes aux lettres. Je ne répondrai pas au tract car je n'ai pas de temps à perdre là-dessus. Par contre je vais répondre en conseil municipal. Sur les indemnités, ce monsieur s'est basé sur l'année 2013 pour les indemnités. En 2013, Alfred CUVELIER est décédé et il y a eu 4 démissions dans l'équipe municipale. Il affirmait que les indemnités avaient augmenté et étaient passées de 90 000€ en 2013 à 105 000€ aujourd'hui. Ce qu'il ne dit pas ce monsieur c'est qu'en 2010, les indemnités étaient de 101 000€ de 102 000€ en 2011 et en 2012 de 103 000€. Je ne supporte pas le mensonge. J'en ai subi beaucoup et je vous l'ai déjà dit en commission finances, je supporte beaucoup mais il y a un point de rupture qu'il ne faut pas dépasser.

S'adressant à l'opposition : Monsieur le représentant du parti politique, vous qui représentez cette personne, je pense qu'il doit en tirer les leçons et apprendre à dire la vérité aux violainois. Il y a un point de rupture que je n'accepte pas. Je vous ai dit toutes les malversations que j'ai découvertes en commission finances. S'il faut que ce soit publié aux violainois je le ferai sans problème, je vous l'ai déjà dit. Et je pourrais parler du Leclerc aussi, je vous l'ai dit. Les indemnités n'ont pas augmenté. D'ailleurs, 30 000€ d'indemnités sont parties sur l'espace de jeux. J'ai baissé mon indemnité de maire pour que certains élus, autour de la table, en aient une. Tous ces élus cotisent à un compte des élus pour faire des actions pour le compte de la commune. La dernière action en date c'est le paiement de la formation premier secours. D'autres actions seront menées. Le mensonge, je ne le supporte pas. Je peux vous donner toutes les sommes des indemnités. Moi, mon téléphone portable je le paye de ma poche. Ce portable, c'est mon téléphone personnel. Il n'y a pas de facture de téléphone portable pour les élus. Avant, c'était comme cela, le Maire et l'adjoint aux finances avaient leur portable payé par la

commune en plus de leur indemnité. Ils cumulaient plusieurs indemnités, je n'en cumule aucune. J'ai une indemnité de l'agglomération que j'ai réclamée dernièrement et que je reverse sur le compte des élus, je l'ai réclamé longtemps après car leurs services m'ont dit qu'il était dommage de la laisser à l'agglomération : « récupérez-là pour la reverser » et je l'ai fait comme cela. Vous savez, je gagne moins qu'avant d'être maire et j'en suis heureux. Cela ne me dérange pas du tout, je l'ai voulu comme cela et ça ne me dérange pas du tout. Mais que l'on salisse l'honnêteté d'une équipe qui travaille et qui donne tout ce qu'elle a, je ne le supporte pas. Donc, c'est à la limite de la diffamation et je ne le supporterai pas. Si je dois aller au tribunal pour les mener je le ferai sans problème, je demanderai des dommages et intérêts très élevés, et cela permettra de financer le CCAS. La campagne électorale va se lancer, je n'ai pas encore dit que j'étais candidat, mais je ne tolérerai pas ces impasses-là. Vous savez la vie d'un homme s'analyse sur trois points : vie professionnelle, vie familiale et vie associative et autour. Moi, on peut me suivre partout. Sur les fêtes, on va y revenir aussi, parce que ça commence aussi à me seriner. Avant il y avait un budget fêtes mais il y avait aussi une commission des fêtes. Aucune finance ne passait par la commune. La commune payait au noir la sono du 14 juillet ! Ça c'est fini à Violaines, il n'y a plus de cela. Soirée disco 2017 : 400 personnes. Bénéfice : 741€. Vous avez tous les chiffres en plus. Chasse à l'œuf plus de 200 enfants 688 €. C'est un coût, ce n'est pas un bénéfice. Fête de la fraise : bénéfice 1075 €. Fête des mères : coût pour la commune. 14 juillet : 500 personnes. Bénéfice 785 €. Ducasse coût pour la commune car on paye les tickets de manège aux enfants coût 918 €, voyage de fin d'année, opération blanche, marché de Noël, coût 1 500 € car on fait venir un manège pour les gamins et on fait beaucoup de choses gratuites. Fête de Noël coût : 6 500 €. Nouvel an bénéfice : 1 190 €. Vins d'honneur banquets et médailles 3 200 €.

Si je prends l'analyse des finances aujourd'hui il n'y a plus de caisse à côté. J'avais une caisse culturelle qui finançait des choses que je ne dirai et il y avait une caisse des fêtes. Aujourd'hui, les fêtes que l'on organise, les nouvelles fêtes, les dépenses de la commune s'élèvent à 77 620 recettes 66 704 €. Dans le budget communal nous avons un budget Fêtes de 140 000 €. Pourquoi ? Car il y a les actions pour les aînés : coût 38 332 € à la commune. Je n'ai pas voulu supprimer les colis des aînés car je pense que l'on peut les reverser et que l'on peut continuer. Je ne freinerai jamais aucun service à la commune malgré la baisse des dotations de l'Etat. Financement d'actions envers les écoles : 6 015 € : il s'agit des livres achetés pour la fin d'année. La vilaine course, 1 010 € sur le budget fêtes alors qu'avant la course cycliste coûtait 2000€ et il n'y avait aucun coureur de Violaines, il y avait 70 coureurs mais il n'y avait aucun coureur de Violaines !»

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : « Lors de la Vilaine Courses il y a beaucoup de Violainois, dont des enfants. »

Monsieur le Maire : « la fête de Noël du personnel, 7 932 € ; Expo partage, 1 457 € ; maisons fleuries, 792 € ; vœux du Maire, 5 630 €. On met du champagne aux vœux du Maire moi je ne suis pas tout à fait d'accord mais l'équipe dit qu'il faut bien accueillir les violainois et ils veulent le faire ainsi et c'est une décision commune de l'équipe municipale. Total du compte des Fêtes 138 788 €. Je peux tout justifier. A chaque fois qu'il y a une commande publique pour la commune, c'est trois devis, je ne signe pas autrement. Bien sûr on regarde la qualité mais on le fait comme cela. Pourquoi les prestataires changent et les organisations changent ? Parce qu'il y a mise en concurrence.



Aussi, sur le budget fonctionnement, certes on a dépassé un peu, mais on a travaillé sur la problématique des inondations et en plus, on a renforcé les services tels que la piscine. L'école de Violaines a davantage de créneaux à la piscine. On a supprimé le paiement des photocopies, c'était une volonté politique. Il y a des demandeurs d'emploi, ou des personnes lambda qui ont besoin de faire une photocopie, et on donnait 110 € de charge de régie pour une recette de 66 € donc je pense que c'était à faire. Sur la masse salariale c'est pareil.

Je ne comprends pas qu'un ancien adjoint aux finances évoque la ligne de dépenses de charges « Masse Salariale » et n'inclue pas les contrats aidés et tout ce qui est financé par l'Etat, les TAP tout cela. On a une masse salariale qui est faite, on a un coordinateur jeunesse dont le poste est financé en partie par la CAF. Donc, ce sont des ressources sur la masse salariale qui nous viennent, et c'est comme cela. Qu'on arrête de mentir aux violainois parce que moi je veux bien tout mais là, on salit l'honnêteté d'une équipe qui travaille et cela je ne le supporte pas. Je ne citerais pas le parti politique qu'il représente car je pense qu'il y a des gens dans ce parti politique qui sont quand même corrects et je ne fais pas de politique. Mais à un moment donné il faut arrêter.

Alors le bouquet et le chapeau, c'est que l'on attaque LINKY, sérieusement je ne suis pas responsable de LINKY. Certes je travaille dans l'entreprise ENEDIS, mais ce n'est pas moi qui déploie LINKY à Violaines. Vous avez rétrocedé la compétence réseau électrique à la Fédération de l'énergie en 2005 pour que la taxe sur l'électricité lors de l'ouverture des marchés en 2007, soit prise en compte par la Fédération de l'Energie et soit reversée de cette façon-là. D'ailleurs, on cite le Maire de Cuinchy qui a pris une délibération ; le Sous-Préfet a demandé au Maire de Cuinchy de retirer sa délibération, c'est dans la presse ce matin. Moi je n'ai pas de compétence sur LINKY, et je ne peux pas vous dire si c'est bien ou pas bien, il n'y a pas assez de recul. Il y en a qui pensaient que le nucléaire c'était très bien et maintenant avec le recul quand on voit Fukushima on peut se poser des questions. Moi je n'irai pas contre l'intérêt des violainois, jamais, j'ai pris mon parti la dessus. Je l'ai promis, je l'ai dit et je le fais. Mais arrêtez. J'ai reçu des courriers, des lettres anonymes ...

Monsieur le Maire s'adressant à l'opposition : Je vous ai offert de venir aux commissions, vous m'aviez reproché en début de mandat que je n'avais pas de commission, je fais des commissions et la moitié de vos élus sont présents aux commissions. On propose des choses, vous allez aux commissions vous dites oui, amen à tout et après, vous nous reprochez les prêts et tout cela. Il faudrait arrêter quand même ! Vous avez porté ce tract, je le sais, à un moment donné il faut avoir aussi un comportement ouvert. Moi, j'ai un comportement ouvert. Quand vous me demandez de remettre une délibération je le fais tout le temps. Je vous ai reçu à plusieurs reprises. Vous savez m'appeler pour des raisons personnelles et j'arrive à débrouiller les dossiers mais ça, je ne le supporte pas je vous le dit tout de suite. Linky, Monsieur le représentant du parti, c'est un ministre, Ségolène ROYALE qui l'a mis en place. C'est la loi de transition énergétique, ce n'est pas moi qui l'ai voulu, c'est un ministre socialiste dont le représentant du parti parle aujourd'hui, c'est la loi transition énergétique qui a été voulue par Ségolène Royale. Donc LINKY ce n'est pas moi aujourd'hui. Mettez de l'ordre dans votre équipe, dites bien les choses et organisez-vous bien parce que cela ne va pas durer comme cela 107 ans.

Si notre budget de fonctionnement est dépassé c'est parce que l'on a loué une école provisoire à l'école du Mont Soret pour garantir l'accueil des enfants. Parce que critiquer, la rumeur et tout cela c'est facile, l'art est difficile. Je ne répondrai pas dans un tract aux violainois moi, je ne m'abaisserai pas à cette bassesse, mais la malhonnêteté d'une



personne qui n'a pas le courage de venir siéger en conseil municipal et qui balance des informations, de la désinformation et du mensonge voilà je ne le supporte pas. Vous salissez non seulement un homme mais vous salissez toute une équipe et l'honneur de toute une équipe, ça je ne le supporte pas. Vous savez nous, on n'embauche pas notre famille, on n'embauche pas nos amis, on ne passe pas de marchés avec des amis et tout cela.

Je vais vous donner un dernier exemple : Solution 62, marché de photocopieurs de la commune qui a été signé il y a cinq ans. On renégocie le marché, on relit l'ancien marché, et on s'aperçoit que le marché a été corrigé. On a favorisé Monsieur SAYAD, vous connaissez Madame SAYAD c'était une professeure qui travaillait avec Monsieur DEBERT. 1 000€ en plus par trimestre pour la commune comparé à un autre prestataire ! Cela fait 20 000€ sur cinq ans. On est à 70 000€ par an pour le marché de photocopieurs. Derrière cela, il perd le marché ce Monsieur, il m'appelle, il me met la pression, il me dit qu'il va falloir payer 5 600€ pour la reprise du matériel. Je prends un avocat pris en charge par notre assurance, la SMACL. Je dis il n'est pas question que je paye les 5 600€. Du coup je fais trois devis pour voir combien nous coûterait la reprise du matériel, car cette reprise figurait dans le contrat mais sans somme. Je retiens le plus cher pour être honnête et pour que la reprise du matériel soit payée quand même. On passe à 1 200€ ! Je prends une avocate qui va négocier avec son avocat puisqu'il a pris un cabinet d'avocat et pour finir, il va signer un contrat pour 1 200 € ! Voilà comment il faut se battre et j'ai perdu à peu près trois jours pour pouvoir organiser cela. Donc vous savez des trucs comme cela j'en ai plein les armoires. Donc les 150 000€ de baisse de charges générales sont dues à toutes ces renégociations de marché. On a perdu 1 000 000 de dotations sur 4 ans. Si l'on avait continué la gestion qu'il avait, la commune ne serait pas belle donc à un moment donné stop et je le dit. On va repartir en campagne électorale je ne répondrai jamais à des mensonges, je répondrai en conseil municipal parce que c'est ma vocation de défendre une équipe honnête mais je ne répondrais pas à la population. Et je n'accepte pas le mensonge et si on veut m'attaquer au tribunal sur ce que j'ai dit ce soir j'irai volontiers avec les preuves que j'ai. Parce que le Leclerc ça me reste en travers de la gorge. J'ai fait une grève de la faim pour le Leclerc mais vous savez ce qui s'est passé. Donc si les violainois savaient je peux vous assurer que vous ne monteriez pas une tête comme vous le montrez aujourd'hui.

Voilà, la séance est close je vous remercie beaucoup bon courage à tous.

La séance est levée à 20H30.